

LA FORMATION DES COALITIONS DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES

Jean-Paul Nassaux

CRISP | *Courrier hebdomadaire du CRISP*

2002/25 - no 1770
pages 5 à 38

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2002-25-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Nassaux Jean-Paul , « La formation des coalitions dans les communes bruxelloises » ,
Courrier hebdomadaire du CRISP, 2002/25 no 1770, p. 5-38. DOI : 10.3917/cris.1770.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

2002 • n° 1770

La formation des coalitions dans les
communes bruxelloises

Jean-Paul Nassaux

Centre de recherche et d'information socio-politiques
CRISP

**CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES – CRISP**

Président : Xavier Mabille
Directeur général : Vincent de Coorebyter
Secrétaire général : Pierre Blaise
Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Équipe de recherche :
Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter,
Caroline Sägger, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Pierre Arcq, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président*), Camille Deguelle, Franklin Dehousse, Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (*président fondateur*), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (*président honoraire*), Luc Huysse, Laura Iker, Alexis Jacquemin, Micheline Jamouille, Malou Julin, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

COURRIER HEBDOMADAIRE

Le numéro simple : 6,90 euros – Le numéro double : 12,40 euros
Abonnement : 235,00 euros
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles – Tél.: 02/211 01 80
Banque : 310-0270551-07 – CCP : 000-0065824-58
Site web : www.crisp.be

Le *Courrier hebdomadaire* bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Le *Courrier hebdomadaire* est membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC).

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays

ISSN 0008 9664

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. LES COALITIONS DE 1994	8
1.1. Les majorités absolues	8
Auderghem	8
Evere	8
Ganshoren	8
Ixelles	8
Koekelberg	9
Saint-Gilles	9
Saint-Josse-Ten-Noode	9
Woluwe-Saint-Lambert	9
Woluwe-Saint-Pierre	9
1.2. Les listes incontournables	9
Molenbeek-Saint-Jean	10
Uccle	11
1.3. Les compétitions ouvertes	12
Anderlecht	12
Berchem-Sainte-Agathe	13
Bruxelles	14
Etterbeek	15
Forest	15
Jette	16
Schaerbeek	17
Watermael-Boitsfort	18
2. LES COALITIONS DE 2000	20
2.1. Les majorités absolues	20
Auderghem	20
Etterbeek	20
Koekelberg	20
Saint-Gilles	20
Saint-Josse-Ten-Noode	21
Uccle	21
Woluwe-Saint-Lambert	23
Woluwe-Saint-Pierre	23
2.2. Les listes incontournables	23
Evere	23
Molenbeek-Saint-Jean	24
2.3. Les compétitions ouvertes	25
Anderlecht	25
Berchem-Sainte-Agathe	26
Bruxelles	27
Forest	28
Ganshoren	30
Ixelles	31
Jette	32
Schaerbeek	33
Watermael-Boitsfort	34
SYNTHÈSE	36

INTRODUCTION

Le système électoral belge en vigueur aux différents types d'élections est aujourd'hui celui de la représentation proportionnelle. Ce mode de scrutin peut entraîner une grande fragmentation de l'échiquier politique. La répartition des élus entre plusieurs formations dans les diverses assemblées impose souvent de constituer des coalitions pour obtenir des majorités. C'est notamment le cas dans les conseils communaux pour procéder à l'installation des collèges.

Le présent *Courrier hebdomadaire* a pour objet d'étudier la formation des coalitions dans les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale à l'issue des élections d'octobre 2000. Il fait suite aux livraisons du *Courrier hebdomadaire* consacrées à la préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 et aux résultats des élections communales du 8 octobre 2000 en Wallonie et à Bruxelles¹.

Nous aurons recours à l'éclairage que peut apporter la théorie des jeux. En effet, les différents groupes politiques qui composent un conseil communal doivent trouver un ou des partenaires en vue de mettre en place une majorité et de se partager les différents mandats à pourvoir. Nous nous trouvons donc dans une situation de jeu à n personnes, à somme constante – c'est-à-dire qu'il y a une mise déterminée qu'une coalition, formée dans certaines conditions, peut emporter².

Le niveau communal se prête particulièrement bien à un jeu à information parfaite. Le concept d'information signifiant ici que les joueurs sont tolérants à l'égard des opinions des autres et sont disposés à s'allier à n'importe qui pour triompher³. Si l'on observe les majorités formées dans les différentes communes bruxelloises à l'issue de précédentes élections, on relève en effet les combinaisons les plus diverses.

Depuis le scrutin de 1994 et la percée de l'extrême droite (Front national, Vlaams Blok), ce constat doit être nuancé puisqu'un cordon sanitaire a été dressé autour des listes assimilées à celle-ci. Néanmoins, en dehors de cette exclusion de l'extrême droite du jeu politique, on restait dans un jeu à information parfaite. On ne se trouvait pas, comme en France, en présence de situations de connexité, lesquelles ne rendent possibles que les seules coalitions de partis idéologiquement voisins⁴ (jeu à information imparfaite).

¹ E. ARCQ, P. BLAISE et V. DE COOREBYTER, « La préparation des élections communales et provinciales du 8 octobre 2000 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1685-1686, 2000 ; « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000. I. En Wallonie et à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1742-1743, 2001.

² A. HANNEQUART et X. MABILLE, « Les coalitions communales dans l'agglomération bruxelloise », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 733, 1976, pp. 3-5. Sur l'utilisation de la théorie des jeux, cf. également A.-P. FROGNIER, « Le pouvoir des partis belges à la Chambre des représentants », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 550, 1972 et A.-M. DE KERCHOVE et X. MABILLE, « Mesure du pouvoir des partis politiques en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 862, 1979.

³ J. ATTALI, *Les modèles politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 76.

⁴ *Ibidem*, p. 91.

Nous aurons plus particulièrement recours à la théorie des indices de pouvoir de John Banzhaf III. Selon Banzhaf, l'indice de pouvoir d'une formation est égal au nombre de coalitions différentes où elle joue un rôle décisif⁵. Nous calculerons donc pour chaque commune, le nombre de coalitions où l'une des formations démocratiques joue un rôle décisif dans l'obtention de la majorité. Il serait logique de constater que la formation ayant le plus grand indice de pouvoir fait partie de la coalition gagnante et obtient le gain le plus important (par exemple, le poste de bourgmestre).

Dans leur étude de 1976, relative aux coalitions communales dans l'agglomération bruxelloise, Achille Hannequart et Xavier Mabilie avaient testé la validité de la théorie de Riker selon laquelle des partenaires rationnels vont former des coalitions minimales gagnantes. Les coalitions minimales gagnantes se définissent comme des coalitions telles que si l'on retire un membre elles deviennent perdantes. La théorie de Riker repose sur le fait que, dans un jeu à somme constante, le gain à partager étant fixe, les partenaires recevront d'autant plus qu'ils seront exactement en nombre suffisant pour l'emporter⁶. Achille Hannequart et Xavier Mabilie ont constaté d'importantes distorsions avec ce modèle⁷. Cela est sans doute dû au fait que l'intention d'obtenir le meilleur gain est contrebalancée par la volonté de s'assurer d'une majorité stable, c'est-à-dire d'une majorité comptant plus d'élus que ce qui est strictement nécessaire. En effet, une majorité étroite est exposée à des risques divers tels que les problèmes posés par l'absence de l'un ou l'autre élu ou, plus grave, des défections. On peut donc supposer que la majorité minimale gagnante fera place à une sur-majorité si cela s'avère nécessaire pour garantir cette stabilité.

Il est clair que les coalitions formées ne déboucheront pas nécessairement sur des situations vues comme idéales sur le plan théorique (un bourgmestre issu de la liste ayant le plus grand indice de pouvoir, une majorité confortable). Il faut évidemment tenir compte du contexte local. Divers facteurs locaux peuvent intervenir dans la constitution de la coalition : les relations personnelles, la volonté de reconduire une collaboration qui a bien fonctionné, la démarche du « tout sauf x »... Dans ce dernier cas, il s'agit d'une union entre plusieurs partenaires en vue d'écarter un adversaire puissant mais controversé. Il est également possible que des décisions prises à un échelon plus élevé puissent interférer sur le jeu politique local.

Notre description de la formation des majorités communales dans la Région de Bruxelles-Capitale combinera donc certains moyens fournis par la théorie des jeux et l'observation des contextes locaux et régionaux.

Nous nous pencherons d'abord sur les coalitions formées suite au scrutin communal de 1994. Ensuite nous examinerons de façon plus fouillée la constitution des majorités issues du scrutin du 8 octobre 2000. Un élément important sera pris en compte : en 1994, la toute récente fédération PRL FDF ne concernait pas le plan local – le PRL et le FDF

⁵ I. STEWART, « Pouvoir électoral et vote proportionnel », *Pour la science*, n° 184, février 1993, pp. 102-105 ; J.-F. BANZHAF III, « One Man, 3,12... votes : a Mathematical Analysis of the Electoral College », *Villanova Law Reviews*, n° 13, pp. 304-346 et n° 14, pp. 86-96, 1968.

⁶ A. HANNEQUART et X. MABILIE, « Les coalitions communales dans l'agglomération bruxelloise », *op. cit.*, pp. 6-9.

⁷ *Ibidem*, p. 29.

ne présentaient des listes communes que dans trois communes –, alors qu'en 2000, PRL et FDF se présentaient ensemble dans 11 communes⁸. Ce fait était de nature à modifier les rapports de forces dans les différentes communes bruxelloises.

⁸ E. ARCQ, P. BLAISE et V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000. I. En Wallonie et à Bruxelles », *op. cit.*, p. 59.

1. LES COALITIONS DE 1994

1.1. LES MAJORITÉS ABSOLUES

En 1994, une liste avait obtenu la majorité absolue dans les neuf communes suivantes : Auderghem, Evere, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre.

Auderghem

Le FDF, auquel appartient le ministre régional Didier Gosuin, avait obtenu 17 sièges sur 29. Il s'était néanmoins allié au PS – 3 élus – qui obtint un échevin. La majorité passait ainsi à 20 sièges sur 29. On peut parler de sur-majorité large due au contexte local. Toutefois, un minimum de gain a été concédé au partenaire. Notons que le PRL – 4 sièges – restait dans l'opposition.

Evere

La liste PS-SP disposait de la majorité absolue – 17 sièges sur 29 – et elle géra la commune sans alliance.

Ganshoren

La LBRB (liste du bourgmestre Richard Beauthier), à dominante sociale-chrétienne, obtint une courte majorité absolue (14 sièges sur 27). Elle ne s'adjoignit aucun partenaire. On se trouve dans le cas d'une majorité étroite. Des défections dans les rangs de la LBRB ont placé celle-ci en minorité. Après le décès du bourgmestre, Luc Barbay, de la LBRB, et la socialiste Michèle Carthé, soutenue par l'ensemble de l'opposition à l'exception d'Écolo, se sont disputé le poste de bourgmestre. Cela avait créé un climat très tendu dans la commune. Luc Barbay l'avait finalement emporté. Le cas de Ganshoren est révélateur du danger que représente une majorité étroite.

Ixelles

Avec 24 sièges sur 41, La LB⁹ d'Yves de Jonghe d'Ardoye, constituée par le PRL et le FDF, disposait d'une majorité raisonnable et elle aurait pu gouverner seule. Elle s'était cependant alliée au PS – 6 élus – optant pour une sur-majorité. On se trouve dans un cas

⁹ Nous utiliserons régulièrement l'abréviation LB pour désigner l'appellation « Liste du bourgmestre ».

où le contexte local a prévalu – volonté de reconduire une alliance qui avait bien fonctionné.

Koekelberg

La liste du bourgmestre (LB), à dominante PRL, conduite par Jacques Pivin, avait obtenu la majorité absolue (14 élus sur 25). Elle gouverna la commune soutenue par le PS (2 élus).

Saint-Gilles

La LB, de tendance socialiste, conduite par le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale de l'époque, Charles Picqué, disposait d'une confortable majorité avec 23 sièges sur 35. Elle s'était néanmoins alliée avec le PRL-FDF qui avait obtenu un poste d'échevin. Cette alliance non indispensable était liée au contexte local – volonté de reconduire une alliance qui avait bien fonctionné.

Saint-Josse-Ten-Noode

La liste SJTN, conduite par Guy Cudell, et associant socialistes et sociaux-chrétiens, disposait d'une majorité de 16 sièges sur 27. Elle s'était néanmoins alliée avec le PRL (3 sièges) et le cartel flamand PLU regroupant le SP, le CVP, la VU et WOW (1 siège).

Woluwe-Saint-Lambert

Avec 23 sièges sur 35, la liste FDF-PRL de Georges Désir disposait d'une large majorité absolue. Elle ne s'était alliée à aucun partenaire pour gérer la commune.

Woluwe-Saint-Pierre

Avec 18 sièges sur 33, la LB de Jacques Vandenhoute disposait d'une majorité absolue étroite. Elle s'était alliée avec le PSC – 7 élus – et la liste flamande WOLUWE (1 siège). L'aspect quantitatif et le contexte local se rejoignaient pour expliquer cet élargissement : le bourgmestre évitait tout risque lié à une majorité étroite et il reconduisait une alliance qui avait bien fonctionné.

1.2. LES LISTES INCONTOURNABLES

Dans deux communes, Molenbeek-Saint-Jean et Uccle, une liste se trouvait incontournable pour former une majorité absolue, même si elle ne disposait pas à elle seule d'une telle majorité. Cela était dû, d'une part, au grand écart entre le nombre d'élus de cette liste

et celui des autres listes, d'autre part, au cordon sanitaire dressé autour de l'extrême droite.

Molenbeek-Saint-Jean

Résultats

Formations	Sièges
LB (PS, SP, indépendants)	16
PRL	7
FN (Front national)	7
FDF	4
Écolo	3
PSC	1
Vl. Bl. (Vlaams Blok)	1
Total	39

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 20 voix. Compte tenu de la mise à l'écart du FN et du Vl. Bl., le système se présentait de la façon suivante : (20 ; 16, 7, 4, 3, 1).

Il y a 13 coalitions où l'une des formations démocratiques pouvait jouer un rôle décisif¹⁰ :

$$LB+PRL = 23$$

$$LB+PRL+FDF = 27$$

$$LB+PRL+FDF+Écolo = 30$$

$$LB+PRL+FDF+Écolo+PSC = 31$$

$$LB+PRL+FDF+PSC = 28$$

$$LB+PRL+Écolo = 26$$

$$LB+PRL+Écolo+PSC = 27$$

$$LB+PRL+PSC = 24$$

$$LB+FDF = 20$$

$$LB+FDF+Écolo = 23$$

$$LB+FDF+Écolo+PSC = 24$$

$$LB+FDF+PSC = 21$$

$$LB+Écolo+PSC = 20$$

La LB joue un rôle décisif dans toute coalition où elle est présente et qui a de 20 à 35 sièges.

¹⁰ Le détail des calculs est donné ici à titre indicatif. Il ne sera plus repris pour les autres communes afin d'alléger la présentation.

Le PRL joue un rôle décisif dans toute coalition où il est présent et qui a de 20 à 26 sièges.

Le FDF joue un rôle décisif dans toute coalition où il est présent et qui a de 20 à 23 sièges.

Écolo joue un rôle décisif dans toute coalition où il est présent et qui a de 20 à 22 sièges.

Le PSC joue un rôle décisif dans toute coalition où il est présent et qui a 20 sièges.

Les indices de pouvoir étaient donc les suivants :

Listes	Indices de pouvoir
LB	13
PRL	3
FDF	3
Écolo	1
PSC	1

Coalition formée

La LB a choisi le PRL et le FDF comme partenaires. Elle conservait bien sûr le mayorat (exercé par Philippe Moureaux). L'alliance avec le PRL aurait suffi pour former une majorité raisonnable et aurait constitué une coalition minimale gagnante.

Uccle

Résultats

Formations	Sièges
LB (PRL, VLD)	20
FDF	7
PSC	5
PS	4
Écolo	3
FN	2
Total	41

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 21 voix. Compte tenu de l'exclusion du FN, le système se présentait de la façon suivante : (21 ; 20, 7, 5, 4, 3).

Il y a 14 coalitions où l'une des formations démocratiques pouvait jouer un rôle décisif.

Les indices de pouvoir étaient donc les suivants :

Listes	Indices de pouvoir
LB	14
FDF	1
PSC	1
PS	1
Écolo	1

La LB jouait donc un rôle décisif dans toute coalition. L'écart minimum qui existait entre le résultat de la LB et la majorité absolue a eu pour effet de mettre toutes les autres listes sur le même pied du point de vue des indices de pouvoir.

Coalition formée

La LB a choisi le FDF (7 sièges) comme partenaire, auquel elle a cédé deux des huit échevinats. Elle obtient bien sûr le mayorat (André Deridder). Il s'agit d'une coalition minimale gagnante qui offre une majorité confortable.

1.3. LES COMPÉTITIONS OUVERTES

Anderlecht

Résultats

Formations	Sièges
LB (PS,SP)	13
PRL	7
FN	6
FDF	5
Écolo	4
ANDERL (CVP)	4
PSC	3
VL. Bl.	1
Total	43

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 22. Compte tenu de la mise à l'écart des deux formations d'extrême droite, le système se présentait comme suit : (22 ; 13, 7, 5, 4, 4, 3).

Il y avait 22 possibilités de coalitions à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LB	21
PRL	8
FDF	7
Écolo	5
AND.	5
PSC	3

Coalition formée

La LB jouait un rôle décisif dans toutes les coalitions sauf une. Elle se trouvait donc en position de force pour construire une coalition. Le choix d'une alliance avec le PRL et le FDF donnait une coalition minimale gagnante avec une majorité stable (25 sièges sur 43). Le mayorat allait bien sûr à la LB (Christian D'Hoogh).

Berchem-Sainte-Agathe

Résultats

Formations	Sièges
LBG ¹	9
FDF	5
PS	4
LIB	3
FN	2
Écolo	1
Berchem	1
Total	25

¹ Liste du bourgmestre Gooskens, de tendance sociale-chrétienne.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 13. Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, le système se présentait comme suit : (13 ; 9, 5, 4, 3, 1, 1).

Les possibilités de coalitions à prendre en considération étaient au nombre de 24.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LBG	21
FDF	8
PS	8
LIB	3
Écolo	1
Berchem	1

Coalition formée

La coalition rassembla la LBG et le FDF, soit une coalition minimale gagnante donnant une majorité étroite (de 14 sièges sur 25). La LBG obtenait le mayorat, quatre échevinats sur six et la présidence du CPAS.

Bruxelles***Résultats***

Formations	Sièges
BSC-CVB	13
PRL	10
PS	9
FDF	5
FN	4
Écolo	3
CVP-VLD	2
VL. Bl.	1
Total	47

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 24. Compte tenu de la mise à l'écart des formations d'extrême droite, le système se présentait comme suit : (24 ; 13, 10, 9, 5, 3, 2). Il y avait 22 possibilités de coalitions à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
BSC-CVB	17
PRL	13
PS	13
FDF	5
Écolo	3
CVP-VLD	3

Coalition formée

La liste ayant obtenu le plus grand indice de pouvoir se trouve renvoyée dans l'opposition. En fait, la volonté d'écartier la liste BSC-CVB, de tendance sociale-chrétienne, conduite par le controversé Michel Demaret et poussée par l'ancien Premier ministre Paul Van den Boeynants, semble l'avoir emporté sur toute autre considération. On se trouve dans un scénario du « tout sauf x ». Une très large coalition s'est formée réunissant le PRL, le PS, le FDF, Écolo et le CVP-VLD (soit 29 sur 47 sièges). Le mayorat allait au libéral François-Xavier de Donnea.

Etterbeek

Résultats

Formations	Sièges
PRL	14
FDE	6
PSC	5
PS	3
Écolo	2
FN	2
SP. Kartel	1
Total	33

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 17. Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, le système se présentait comme suit : (17 ; 14, 6, 5, 3, 2, 1). Il y avait 29 possibilités de coalitions.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PRL	28
FDE	4
PSC	4
PS	4
Écolo	2
SP.Kartel	1

Coalition formée

Le PRL, qui se trouvait quasi incontournable, forma une coalition avec le PSC, le PS et le SP.Kartel (23 sièges sur 33). Il prenait le mayorat (Vincent De Wolf). Il s'agit d'une sur-majorité. Il n'était pas envisageable pour le PRL à cette époque de s'associer au FDF de Didier van Eyll en raison du conflit qui les avait opposés lors de la précédente législature.

Forest

Résultats

Formations	Sièges
PRL	10
PS	9
FDF	7
IRIS (PSC-CVP)	4
FN	3
Écolo	2
Total	35

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 18. Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, le système se présentait comme suit : (18 ; 10, 9, 7, 4, 2). Dix possibilités de coalitions étaient à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PRL	8
PS	8
FDF	6
Écolo	2
IRIS	2

Le PS obtenait le même indice de pouvoir que le PRL avec un siège de moins.

Coalition formée

La coalition réunit le PS, le PRL et le FDF (26 sièges sur 35). Le PS et le PRL se partagèrent le mayorat. En s'ouvrant au FDF, le PRL et le PS évitaient le risque d'une majorité étroite. Le FDF n'obtenait cependant pas davantage que ce qu'aurait obtenu un partenaire plus faible puisqu'on ne lui concéda qu'un seul échevinat.

Jette

Résultats

Formations	Sièges
LBJLT ¹	12
FDF	5
PS	4
PRL	4
FN	3
LRG ²	2
Écolo	2
VLD-VBJ	1
Total	33

¹ Liste du bourgmestre Jean-Louis Thys, de tendance sociale-chrétienne.

² Liste flamande regroupant le SP, le CVP et des indépendants.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 17. Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, le système se présentait comme suit : (17 ; 12, 5, 4, 4, 2, 2, 1). Les possibilités de coalitions à prendre en considération étaient au nombre de 51.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LBJLT	49
FDF	11
PS	9
PRL	9
LRG	5
Écolo	5
VLD-VBJ	3

Étant indispensable dans 49 coalitions sur 51, la LBJLT était quasi incontournable.

Coalition formée

La coalition réunit la LBJLT qui prenait le mayorat (Jean-Louis Thys), le PS et la LRG. Il s'agit d'une coalition minimale gagnante qui disposait d'une majorité assez étroite de 18 sièges.

Schaerbeek

Résultats

Formations	Sièges
LB	11
PRL-VLD	9
FDF	7
Écolo	5
FN	5
PS	4
PSC	4
IDS-SP	2
Total	47

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 24. Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, le système se présentait comme suit : (24 ; 11, 9, 7, 5, 4, 4, 2). Le nombre de possibilités de coalitions à prendre en considération était de 34.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LB	25
PRL-VLD	20
FDF	14
Écolo	11
PS	8
PSC	8
IDS-SP	2

Coalition formée

Une coalition se forma entre la LB, qui prit le mayorat (Francis Duriau), le FDF, Écolo, le PS et le PSC (31 sièges sur 48). Cette sur-majorité doit être interprétée en fonction d'un contexte local particulier marqué par les perturbations de « l'après-nolsisme ». Le « tout sauf x » a joué au détriment du PRL dont Roger Nols poussait la liste.

Watermael-Boitsfort

Résultats

Formations	Sièges
FDF	8
GM ¹	6
PRL	4
Écolo	3
FORUM ²	3
PS	2
WABO-OK ³	1
Total	27

¹ Liste à ossature PSC.

² Dissidence FDF.

³ Liste flamande.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité était de 14. Le système se présentait comme suit : (14 ; 8, 6, 4, 3, 3, 2, 1). Il y avait 49 possibilités de coalitions.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
FDF	38
GM	23
PRL	16
FORUM	12
PS	8
WABO-OK	4

Coalition formée

La coalition gagnante comprenait le FDF, qui prenait le mayorat (Martine Payfa), la GM et le PRL. L'adjonction du PRL – qui n'obtenait qu'un échevinat – permettait de passer d'une majorité étroite à une majorité stable.

2. LES COALITIONS DE 2000

2.1. LES MAJORITÉS ABSOLUES

Lors des élections du 8 octobre 2000, une liste a obtenu la majorité absolue dans les huit communes suivantes : Auderghem, Etterbeek, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre.

Auderghem

Avec 17 sièges sur 29, le FDF auquel appartient le ministre régional Didier Gosuin, qui se présentait sur une liste distincte de la liste PRL comme en 1994, garde sa majorité absolue. Il s'allie, cette fois, non plus avec le PS, mais avec son partenaire PRL de la Fédération (4 sièges) qui obtient un échevinat. Il s'agit d'une sur-majorité.

Etterbeek

La LB, qui regroupe principalement le PRL et le FDF, a obtenu la majorité absolue de justesse avec 17 sièges sur 33. Elle renforce cette majorité grâce à une alliance avec le PS et le SP, annoncée avant le scrutin. Le libéral Vincent De Wolf conserve le mayorat. Le PS et le SP reçoivent chacun un échevinat. Logique sur le plan des chiffres, cette majorité prolonge une collaboration du PRL avec le PS qui avait bien fonctionné.

Koekelberg

La LB, conduite par Philippe Pivin, à dominante libérale, mais qui regroupe également le PSC, le CVP, le VLD et le SP, obtient la majorité absolue avec 14 sièges sur 25. Elle s'allie avec le FDF (3 sièges), qui se présentait de façon séparée. Cela donne une sur-majorité.

Saint-Gilles

Avec 19 sièges sur 35, la LB menée par Charles Picqué, de tendance socialiste, disposait de la majorité absolue. L'alliance avec le PRL (5 élus), qui avait bien fonctionné, est reconduite. Le FDF qui se présentait de façon séparée n'a obtenu aucun élu. Compte tenu des convergences entre le programme de la LB et celui d'Écolo, Charles Picqué a également invité ce parti à la table des négociations. L'entrée des verts (9 élus) dans la majorité aurait porté celle-ci à 33 sièges sur 35 !

Cependant, après six semaines de négociations, les écologistes décidaient de ne pas entrer dans la majorité ¹¹. Les circonstances locales – volonté de reconduire une alliance qui avait bien fonctionné – l’ont emporté ici sur la connexité idéologique PS-Écolo.

Saint-Josse-Ten-Noode

La LB, où le PRL a remplacé le PSC et qu’a rejointe le SP, a obtenu une majorité absolue de 17 sièges sur 27. Il est à noter que le FDF se présentait séparément. La LB, dont le chef de file Jean Demanze garde le mayorat, ne s’est pas alliée à un partenaire. Le FDF aurait souhaité être intégré dans la majorité mais il n’a, semble-t-il, pas été soutenu par le PRL ¹².

Uccle

Résultats

Formations	Sièges
PRL (+VLD)	26
Écolo	7
PS	4
FDF	2
PSC	2
Total	41

La majorité absolue étant de 21 sièges, la liste PRL (ouverte à des candidats VLD) obtient largement la majorité absolue.

Coalition formée

La tête de liste du PRL, Eric André, soutenu par les instances nationales et régionales de son parti entendait accéder au mayorat. Toutefois, le deuxième candidat de la liste PRL, Stéphane de Lobkowicz, fort de son score de 7 948 voix – contre 6 563 à Eric André – et du soutien d’une majorité des élus communaux libéraux – 15 sur 26 –, dont le bourgmestre sortant André Deridder, se présentait également à cette fonction. Eric André attribuait la composition du groupe PRL issu des élections – et la prépondérance des partisans de Stéphane de Lobkowicz – au procédé du *stemblok* auquel aurait eu recours son rival (une personnalité invite ses électeurs potentiels à voter également pour d’autres candidats de la même liste qu’il désigne). Stéphane de Lobkowicz affirmait ne pas avoir été le seul à utiliser ce système qui n’a rien d’illégal ¹³. Si Eric André admettait que ses amis ne pouvaient le présenter à la signature du ministre de l’Intérieur, il affirmait que cette présentation était facultative. Il avait réuni une coalition regroupant les onze élus du

¹¹ *Le Soir*, 12 octobre 2000 et 22 novembre 2000.

¹² *Le Soir*, 21 décembre 2000.

¹³ *La Libre Belgique*, 29 décembre 2000.

PRL qui le soutenaient, Écolo, le PS et le FDF. Il disposait donc d'une majorité de 24 sièges sur 41. Il informa le ministre de l'Intérieur et la gouverneur de la situation ucquoise, insistant sur la majorité qui s'était constituée autour de lui ¹⁴.

Eric André fut appuyé par les instances de son parti. Le président du PRL bruxellois, Jacques Simonet, affirmait en effet qu'Eric André était le candidat du parti, menaçant d'exclure Stéphane de Lobkowicz et considérant que « ce genre de loustic n'avait pas sa place dans mon groupe » ¹⁵. Jacques Simonet proposait néanmoins une rencontre entre les deux protagonistes. Stéphane de Lobkowicz déclina cette invitation en raison des propos tenus par le président bruxellois et en appela à l'arbitrage de François-Xavier de Donnea. Le PRL pro-André, les écologistes conduits par Chantal de Lavaley, le PS mené par la ministre communautaire Françoise Dupuis et le FDF de Claude Desmedt signèrent l'accord de majorité négocié dès la nuit des élections et désignèrent l'équipe qui allait diriger la commune ¹⁶. Les deux candidats au mayorat exposaient leur point de vue dans la presse. Les rencontres entre libéraux des deux bords n'aboutirent à aucune conciliation et le 20 décembre 2000 le comité du PRL d'Uccle apportait son soutien à Eric André. Ce dernier était désigné en tant que bourgmestre et il prêtait serment entre les mains de la gouverneur Véronique Paulus de Châtelet le 29 décembre 2000. Le même jour, Stéphane de Lobkowicz déposa un recours en extrême urgence au Conseil d'État contre la nomination d'Eric André. Le 5 janvier 2001, le Conseil d'État suspendit l'arrêté royal nommant Eric André bourgmestre d'Uccle. Stéphane de Lobkowicz introduisit également un recours demandant l'annulation de cet arrêté royal. Le 10 janvier, lors de l'installation du conseil communal, le collège ne pouvait être élu.

Le 21 février, Eric André annonça qu'il retirait sa candidature au poste de bourgmestre et il proposa que l'élu du FDF, Claude Desmedt, accède à cette fonction. Stéphane de Lobkowicz se déclara prêt à renoncer également au mayorat, à la condition que les libéraux ucquois se prononcent en faveur de l'échevine libérale sortante Chantal Cattoire-Jacobs. Eric André considéra que cette proposition ne faisait pas progresser la situation et le président du PRL, Daniel Ducarme, exigea que Stéphane de Lobkowicz s'efface sans conditions ¹⁷.

Le 22 février, un partisan de Stéphane de Lobkowicz rejoignit le camp d'Eric André. Le rapport de forces était désormais de 12 pro-André face à 14 pro-Lobkowicz. Le 11 mars, Stéphane de Lobkowicz et ses amis furent exclus du PRL ucquois. Le 5 avril, le conseil communal procéda à l'élection du collège : quatre libéraux pro-André, deux écologistes, un socialiste et un FDF furent élus échevins. Stéphane de Lobkowicz déposa des recours au Conseil d'État contre les échevins libéraux, leur désignation n'ayant pas été soutenue par la majorité du groupe libéral ¹⁸. Le 23 avril 2001, le Conseil d'État rejetait la demande de suspension d'extrême urgence de l'élection des quatre échevins libéraux ucquois. Stéphane de Lobkowicz annonça qu'il introduisait un recours en annulation. Le 29 mai 2001, le FDF Claude Desmedt fut nommé bourgmestre.

¹⁴ *Le Soir*, 11 octobre 2000.

¹⁵ *Le Soir*, 14-15 octobre 2000.

¹⁶ *Le Soir*, 18 octobre 2000 et *Le Soir*, 19 octobre 2000.

¹⁷ *L'Écho*, 13 mars 2001.

¹⁸ *La Libre Belgique*, 17 avril 2001.

Woluwe-Saint-Lambert

Avec 19 sièges sur 35, la LB de George Désir, composée du FDF et du PRL, dispose de la majorité absolue et continue à gérer seule la commune.

Woluwe-Saint-Pierre

La LB de Jacques Vandenhoute, d'ossature PRL, a une majorité de 18 sièges sur 33. Elle s'est alliée avec le partenaire FDF (4 sièges) de la Fédération qui se présentait séparément, ce qui porte la majorité à 22 sièges.

2.2. LES LISTES INCONTOURNABLES

Dans les communes d'Evere et de Molenbeek-Saint-Jean, une liste se trouve dans une position incontournable pour former une coalition de partis démocratiques.

Evere

Résultats

Formations	Sièges
PS-SP	15
PRL-VLD	6
Écolo	4
FDF	2
PSCVP	2
VI. Bl.	2
Total	31

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 16. Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, le système se présente comme suit : (16 ; 15, 6, 4, 2, 2). Il y avait 12 possibilités de coalitions à prendre en considération. La liste PS-SP est présente dans chacune de celles-ci et se trouve donc incontournable.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PS-SP	12
PRL-VLD	1
Écolo	1
FDF	1
PSCVP	1

Coalition formée

Le bourgmestre sortant Rudi Vervoort (PS) a opté pour une alliance de gauche avec Écolo. Cela porte la majorité à 19 sièges sur 31. Rudi Vervoort garde le mayorat.

Molenbeek-Saint-Jean***Résultats***

Formations	Sièges
LB ¹	18
PRL-FDF	14
Écolo	5
VL.BL.	2
FN	2
Total	41

¹ Liste socialiste ouverte à des candidats SP, PSC, CVP et indépendants.

Calcul de l'indice de pouvoir

L'augmentation du nombre de sièges (de 39 à 41) a fait passer la majorité absolue à 21 voix.

Compte tenu de la mise à l'écart de l'extrême droite, il n'y a que trois formations qui entrent en ligne de compte pour la formation d'une majorité : la LB, le PRL-FDF et Écolo. Le système se présente donc comme suit : (21 ; 18, 14, 5). Trois possibilités de coalitions étaient à prendre en considération. La LB est présente dans chacune de celles-ci et se trouve donc incontournable.

Les indices de pouvoir se présentaient de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LB	3
PRL-FDF	1
Écolo	1

Écolo, avec un nombre de sièges nettement inférieur au PRL-FDF, obtient le même indice de pouvoir que cette formation.

Coalition formée

La LB change de partenaire. Elle abandonne le partenaire PRL-FDF et opte pour une alliance de gauche avec Écolo. Son chef de file, Philippe Moureaux, estime qu'« il faut savoir dépasser ses divergences d'antan, et voir ce qu'il sera possible de faire ensemble pour un Molenbeek où il n'y aurait plus de séparation entre quartiers riches et pauvres ». Jacques Bauduin, tête de liste et secrétaire fédéral d'Écolo, souligne la convergence entre les programmes des nouveaux alliés. La mise à l'écart des socialistes à Anderlecht a laissé à Philippe Moureaux « les mains libres » pour constituer cette nouvelle coalition à

Molenbeek¹⁹. Elle compte 23 sièges sur 41. Suite à un recours introduit par deux conseillers communaux PRL-FDF non réélus, le collège juridictionnel a annulé les élections de Molenbeek, le 14 décembre 2000. Mais un arrêt du Conseil d'État a validé les élections de Molenbeek le 8 mai 2001.

2.3. LES COMPÉTITIONS OUVERTES

Anderlecht

Résultats

Formations	Sièges
PRL-FDF	15
PS-SP	14
Écolo	7
ANDERL ¹	3
VL.BL.	3
PSC	1
Total	43

¹ Liste comprenant le CVP, la VU, le VLD et des indépendants.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 22 sièges. Compte tenu de la mise à l'écart du Vl. Bl., le système se présente de la façon suivante : (22 ; 15, 14, 7, 3, 1). Il y a 12 possibilités de coalitions à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PRL-FDF	9
PS-SP	7
Écolo	7
ANDERL	1
PSC	1

Nous remarquons que le PS-SP, avec deux fois plus de sièges qu'Écolo, n'obtient pas un meilleur indice de pouvoir que ce parti.

Coalition formée

Le soir des élections, une coalition regroupant le PRL-FDF, Écolo et ANDERL était négociée. Le PS, mené par le ministre régional Eric Tomas, se trouvait ainsi évincé en dépit de son bon résultat – il progressait d'un siège par rapport à la LB de 1994, conduite par le socialiste Christian D'Hoogh. Les socialistes considérèrent cette alliance comme

¹⁹ *Le Soir*, 12 octobre 2000.

une trahison – il y aurait eu un accord préélectoral – et s’estimèrent de ce fait libres de rompre des accords préélectoraux dans d’autres communes et d’y nouer des alliances progressistes avec Écolo. Le PRL affirma que les hostilités avaient été déclenchées suite à son éviction à la ville de Bruxelles. Quoi qu’il en soit, le contexte local a indéniablement pesé lourdement dans la formation de la coalition anderlechtoise. Jacques Simonet se réjouit en effet d’avoir pu « mettre fin à un demi-siècle d’hégémonie socialiste à Anderlecht »²⁰.

Du côté d’Écolo, la volonté de rompre avec la gestion socialiste, en raison notamment du bilan très controversé du bourgmestre sortant Christian D’Hoogh, a prévalu sur la proximité idéologique avec le PS que l’on a pu constater dans d’autres communes.

Le PRL-FDF obtient le mayorat et six échevinats, les écologistes la présidence du CPAS et deux échevinats, ANDERL un échevinat.

Une surprise intervint cependant dans l’élection à la présidence du CPAS. Contre toute attente, ce fut l’ancien ministre régional SP, Rufin Grijp, qui fut élu, le 3 avril 2001, à la place du candidat écologiste Yves de Muijlder. Deux représentants de la majorité se prononcèrent en effet en faveur du candidat de l’opposition lors de ce scrutin secret²¹. Un recours fut introduit au Conseil d’État et cette nomination fut suspendue par le gouverneur le 11 mai 2001. Le 22 mai, l’écologiste Yves de Muijlder était élu président. Saisi par Rufin Grijp, le Conseil d’État suspendait la nomination d’Yves de Muijlder le 7 juin 2001. L’élue d’Agalev, Agnès Loonis, fut désignée en tant que présidente *ad interim* le 12 juin 2002, en attendant que le Conseil d’État statue sur le fond. Rufin Grijp introduisit un recours au Conseil d’État contre la désignation de la présidente *ad interim* et il obtint gain de cause le 27 juin. Il est donc devenu président du CPAS. Il reste à attendre la décision du Conseil d’État sur le fond.

Berchem-Sainte-Agathe

Résultats

Formations	Sièges
LBG ¹	7
PRL	5
FDF	4
Écolo	3
PS-SP	2
VL.BL.	2
Berch’ <i>m</i> ²	2
Total	25

¹ Liste du bourgmestre Gooskens, à dominante sociale-chrétienne et avec une importante composante CVP.

² Liste déposée par des dissidents socialistes qui allie des membres du groupe Action commune socialiste, le groupe Berchem 2000 et des indépendants.

²⁰ *Le Soir*, 14-15 octobre 2000.

²¹ *La Libre Belgique*, 4 avril 2001.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 13 sièges. Compte tenu de la mise à l'écart du V.BL., le système se présente de la façon suivante : (13 ; 7, 5, 4, 3, 2, 2). On compte 21 possibilités de coalitions.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LBG	17
PRL	10
FDF	10
Écolo	5
PS	5
Berch'm	2

Coalition formée

La LBG a formé une coalition avec le FDF et Écolo. Il s'agit d'une coalition minimale gagnante qui dispose de 14 sièges sur 25. Il est prévu que le bourgmestre sortant Julien Gooskens et son co-listier, Joël Riguelle, se partagent le mayorat durant cette législature²².

Bruxelles

Résultats

Formations	Sièges
LB ¹	16
PS	13
Écolo	9
PSC-CVP	4
VL.BL.	2
Agalev	1
VU.ID	1
UDB	1
Total	47

¹ PRL, FDF, VLD, indépendants.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 24 sièges. Compte tenu de la mise à l'écart du V.BL., le système se présente de la façon suivante : (24 ; 16, 13, 9, 4, 1, 1, 1). Vu le nombre élevé de listes en présence, on ne compte pas moins de 48 possibilités de coalitions.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

²² *La Dernière Heure*, 12 janvier 2001.

Listes	Indices de pouvoir
LB	36
PS	28
Écolo	28
PSC-CVP	4
Agalev	2
VU.ID.	2
UDB	2

Coalition formée

Une alliance se noue, le soir même des élections, entre le PS, Écolo, Agalev et les sociaux-chrétiens francophones et flamands. Cette coalition regroupe 27 sièges sur 47. La liste ayant obtenu le meilleur indice de pouvoir est rejetée dans l'opposition. Il semble qu'avant les élections l'intention de reconduire la majorité sortante était partagée par les partenaires de celle-ci. Selon l'échevin écologiste Henri Simons, la LB et le PS auraient même convenu de se partager l'ensemble des mandats pour ne laisser que « des miettes » à Écolo. Le score des formations de gauche – PS et Écolo – a modifié ce scénario. Le chef de file du PS, Freddy Thielemans, a vu dans les résultats la possibilité de constituer une majorité de gauche ²³.

La constitution de la nouvelle majorité suscita la colère des libéraux qui dénoncèrent une trahison et qui considérèrent cet épisode comme le point de départ de renversements d'alliances avec le PS dans d'autres communes. Le PS, pour sa part, les imputa à la formation de la nouvelle majorité anderlechtoise ²⁴.

Suite à son éviction, le bourgmestre sortant, François-Xavier de Donnea, obtint de son parti de remplacer Jacques Simonet au poste de ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale. Le nouveau conseil communal fut installé le 8 janvier 2001. Freddy Thielemans prêta son serment de bourgmestre le 18 janvier 2001.

Forest

Résultats

Formations	Sièges
PRL-FDF	15
PS	9
Écolo	7
IF ¹	3
PSC-CVP	1
Total	35

¹ Intérêts Forestois, liste conduite par l'échevin PRL Marc-Jean Ghysseles, écarté de la liste PRL-FDF.

²³ *Le Soir*, 12 octobre 2000.

²⁴ *La Libre Belgique*, 30-31 décembre 2000, 1^{er} janvier 2001.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 18 sièges. Le système se présente de la façon suivante : (18 ; 15, 9, 7, 3, 1). Il y avait 14 possibilités de coalitions à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PRL-FDF	12
PS	4
Écolo	4
IF	4
PSC-CVP	1

Coalition formée

Le soir des élections, un accord fut signé entre le PRL-FDF et le PS, prévoyant la reconduction de la majorité sortante et l'attribution du mayorat à la tête de liste du PRL-FDF, Corinne De Permentier.

Il fut cependant refusé par la base socialiste et remplacé par une alliance PS-Écolo-IF. Dans ce cadre, la tête de liste du PS, Magda De Galan, obtenait le mayorat. Cette coalition disposait d'une majorité assez étroite de 19 sièges sur 35. Le PRL-FDF, qui avait obtenu le meilleur indice de pouvoir, se voyait rejeté dans l'opposition.

La coalition mise en place était fondée à la fois sur la connexité idéologique (PS-Écolo) et sur l'exploitation de circonstances locales (le conflit entre le PRL et son ancien échevin Marc-Jean Ghysseles qui menait la liste dissidente IF).

Le PRL forestois ne s'avoua pourtant pas vaincu. À la mi-novembre, il introduisait un recours au collège juridictionnel en vue de faire invalider les élections du 8 octobre et d'organiser un nouveau scrutin. Le journal *Le Soir* faisait état d'une proposition faite à Marc-Jean Ghysseles de quitter ses partenaires socialistes et écologistes, avec le poste de bourgmestre à la clé²⁵. Le collège juridictionnel valida l'élection forestoise le 14 décembre 2000. Mais le 15 décembre 2000, deux élus socialistes, Hassane Mokhtari et Mostafa Bentaha, décidaient de siéger en tant qu'indépendants et d'offrir leur voix au PRL. De ce fait, la majorité basculait en faveur du PRL-FDF qui, allié au PSC, réunissait 18 voix sur 35. La réaction du PS fut virulente : le PRL fut soupçonné d'avoir « acheté » les transfuges et le rôle du député régional Mostafa Ouezekhti, lui-même passé d'Écolo au PRL en cours de mandat, fut mis en cause. Il s'ensuivit une dégradation des relations politiques à Forest. Les choses se calmèrent au début du mois de janvier 2001. Magda De Galan estima qu'« il est temps d'arrêter ce jeu destructeur » et Corinne De Permentier affirma vouloir effacer « l'image négative qu'a donnée Forest pendant ces trois derniers mois »²⁶. Les échevins furent élus le 2 janvier 2001 (6 PRL-FDF, 1 PSC). La nomination de la bourgmestre, Corinne De Permentier, prit plus de temps. Deux actes de candidature avaient été déposés dans un premier temps : l'un présenté par Magda De Galan, signé

²⁵ *Le Soir*, 16 novembre 2000.

²⁶ *Le Soir*, 4 janvier 2001.

par une majorité d'élus, dont les deux dissidents ; l'autre présentant Corinne De Permentier, signé par une minorité mais appuyé par les deux dissidents qui s'expliquaient dans un courrier adressé à la gouverneur. Les deux actes furent refusés par le ministre de l'Intérieur. Les deux adversaires introduisirent chacune une nouvelle demande. Celle de Magda De Galan réunissait 17 signatures, celle de Corinne De Permentier, 16. On se trouvait dans le cas inédit de deux candidatures au poste de bourgmestre ne disposant pas de majorité²⁷. Toutefois, compte tenu du nouveau rapport de forces politiques à Forest, Corinne De Permentier, qui disposait de l'appui extérieur des deux transfuges, fut désignée et elle prêta serment entre les mains de la gouverneur le 5 février 2001. La situation forestoise est révélatrice du risque encouru par les majorités étroites.

Signalons que, rendu mal à l'aise par l'opération de débauchage d'élus, Jacques Simonet, le président des libéraux bruxellois, demanda à ses troupes de ne plus recourir à de telles pratiques²⁸. Il déposa d'ailleurs à la Chambre une proposition de loi visant à sanctionner les débauchages à l'occasion des élections communales²⁹.

Ganshoren

Résultats

Formations	Sièges
PRL-FDF	9
LB ¹	8
CARTHE ²	4
Écolo (+Agalev)	3
VL.BL.	1
Total	25

¹ Liste regroupant le PSC et le CVP.

² Liste, conduite par Michèle Carthé (PS), regroupant le PS, le SP, le VLD et des indépendants.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 13 sièges. Compte tenu de la mise à l'écart du V.BL., le système se présente de la façon suivante : (13 ; 9, 8, 4, 3). Il y avait 6 possibilités de coalitions à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PRL-FDF	5
LB	3
CARTHE	3
Écolo	1

²⁷ *Le Soir*, 29 décembre 2000.

²⁸ *Le Soir*, 22 janvier 2001

²⁹ *Le Soir*, 31 janvier 2001.

Coalition formée

Un accord a été rapidement formé entre la liste CARTHE et le PRL-FDF pour former une nouvelle majorité.

Ces deux listes ont été rejointes par Écolo. Les circonstances locales semblent avoir prévalu sur toute autre considération : « tout sauf x » (éviction de la LB), volonté de s'assurer une majorité très confortable en raison du souvenir des événements de la précédente législature. Précisons que le ralliement d'Écolo ne se fit pas sans peine : initialement, les verts avaient dénoncé l'alliance entre le PRL-FDF et la liste CARTHE comme une coalition de droite³⁰.

La liste CARTHE obtient le mayorat (Michèle Carthé) et un échevinat, le PRL-FDF quatre échevinats et Écolo un échevinat.

Ixelles

Résultats

Formations	Sièges
LB (PRL-FDF)	19
Écolo ¹	13
PS	7
API-PSC	2
Total	41

¹ La liste Écolo accueille des candidats SP, Agalev et des dissidents PS.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 21 sièges. Le système se présente de la façon suivante : (21 ; 19, 13, 7, 2). On compte 11 possibilités de coalitions.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LB	6
Écolo	2
PS	2
API-PSC	2

Coalition formée

La reconduction de la coalition LB-PS aurait été tout à fait pertinente au regard des chiffres. Toutefois, si un accord préélectoral avait bien été signé entre les deux formations et si la tête de liste socialiste Willy Decourty semblait accorder sa préférence à un tel scénario

³⁰ *Le Soir*, 12 octobre 2000.

rio durant la campagne électorale – ce qui contribua au départ de dissidents socialistes vers la liste Écolo –, les événements prirent une autre tournure³¹. Les socialistes préférèrent se donner le temps de la réflexion avant de signer un nouvel accord avec le bourgmestre sortant, Yves de Jonghe d'Ardoye. La négociation secrète menée par celui-ci avec le PSC, parallèlement à ses discussions avec les socialistes, donnèrent à ces derniers l'occasion de rompre les contacts et de répondre aux appels pressants d'Écolo qui proposait au PS de lui laisser le poste de bourgmestre pour le faire basculer dans une nouvelle majorité qualifiée d'historique. Parrainée par Daniel Ducarme, le président du PRL, et Joëlle Milquet, la présidente du PSC, une alliance était nouée entre la LB et le PSC local, le 11 octobre 2000³². La section locale du PSC changea cependant d'orientation le 13 octobre 2000 et elle se prononça pour une alliance avec Écolo et le PS. Les deux élus du PSC renièrent leur signature de présentation d'Yves de Jonghe d'Ardoye au poste de bourgmestre et signèrent la présentation du socialiste Willy Decourty. Ce revirement du PSC ixellois suscita la colère des libéraux et fut désavoué par la présidente du PSC, Joëlle Milquet³³. Les échevins furent élus par le conseil communal le 23 janvier 2001 et le socialiste Willy Decourty prêta le serment de bourgmestre le 20 février 2001.

Le PS obtenait le mayorat et deux échevinats, Écolo prenait cinq échevinats dont un fut attribué à un élu Agalev et deux à des dissidents socialistes élus sur la liste verte ; le PSC obtenait deux échevinats.

L'alliance ixelloise revêt un caractère idéologique.

Jette

Résultats

Formations	Sièges
LBJ ¹	11
PRL-FDF	9
PS-SP	6
Écolo	4
VL.BL.	2
VLD-VU-O	1
Total	33

¹Liste du bourgmestre de Jette, d'ossature PSC mais comprenant des CVP et des indépendants.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 17 sièges. Compte tenu de la mise à l'écart du V.BL., le système se présente de la façon suivante : (17 ; 11, 9, 6, 4, 1). On compte 12 possibilités de coalitions.

³¹ *Le Soir*, 16 octobre 2000.

³² *Le Soir*, 13 octobre 2000.

³³ *Le Soir*, 14 et 15 octobre 2000.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LBJ	10
PRL-FDF	6
PS-SP	6
Écolo	2

Coalition formée

La coalition formée regroupe la LBJ, le PS-SP et Écolo. Il s'agit d'une sur-majorité qui permet d'asseoir une majorité stable

Schaerbeek

Résultats

Formations	Sièges
PRL-FDF	16
Écolo	11
LB	8
PS	5
DEMOL ¹	4
PSC	3
Total	47

¹ Liste d'ossature VL.BL comprenant des représentants de l'extrême droite francophone et ayant mené une campagne bilingue.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 24 sièges. Compte tenu de la mise à l'écart de la liste d'extrême droite DEMOL, le système se présente de la façon suivante : (24 ; 16, 11, 8, 5, 3). Il y a 12 possibilités de coalitions à prendre en considération.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
PRL-FDF	11
Écolo	5
LB	5
PS	3
PSC	1

Coalition formée

Une coalition regroupant le PRL-FDF, Écolo et le PS s'est formée. On se trouve dans le cas de figure « tout sauf x », la volonté étant visiblement d'écarter le bourgmestre sortant

Francis Duriau. Le PRL-FDF obtient le mayorat (Bernard Clerfayt) et huit échevinats. Écolo recueille trois échevinats, le PS, un.

Watermael-Boitsfort

Résultats

Formations	Sièges
LB (PRL-FDF)	11
Écolo	7
GM (PSC)	7
PS	2
Total	27

On remarquera que, cette fois, le PRL et le FDF ont constitué une liste commune menée par la bourgmestre sortante, Martine Payfa.

Calcul de l'indice de pouvoir

La majorité est de 14 sièges. Le système se présente de la façon suivante : (14 ; 11, 7, 7, 2). On compte 6 possibilités de coalitions.

Les indices de pouvoir se présentent de la façon suivante :

Listes	Indices de pouvoir
LB	4
GM	4
Écolo	4

En dépit d'un nombre de sièges inférieur, GM et Écolo obtiennent donc le même indice de pouvoir que la LB.

Coalition formée

Les listes LB et GM revendiquaient chacune le mayorat. Grâce à son beau score, Écolo – qui ne brigait pas le mayorat – s'est retrouvé en situation de force et a pu jouer les arbitres entre les deux autres grandes listes. La liste GM aurait proposé le mayorat à Écolo, mais les verts ont préféré une alliance avec la LB, considérant qu'il serait plus facile d'appliquer leurs axes progressistes avec celle-ci³⁴.

La LB obtient le mayorat (Martine Payfa), la présidence du CPAS et trois échevinats. Écolo prend trois échevinats. La dernière réforme de l'État impose d'installer un échevin néerlandophone si la présentation du bourgmestre a été soutenue par un ou des élus néerlandophones. Suite à cela, en dépit d'une certaine résistance de la bourgmestre Martine Payfa, une échevine Agalev – élue sur la liste Écolo – a accédé au poste de septième échevin, le 19 février 2002.

³⁴ *Le Matin*, 10 octobre 2000 ; *Le Soir*, 13 octobre 2000.

SYNTHÈSE

En 1994, le rapprochement récent du PRL et du FDF dans la Fédération ne portait pas sur l'échelon communal. Ainsi, à l'exception de trois communes – Ixelles, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Lambert –, le PRL et le FDF se présentèrent aux électeurs de façon séparée. En outre, ces deux partis ne se considérèrent visiblement pas comme des interlocuteurs privilégiés lors de la formation des coalitions. Dans les communes où l'un des deux avait obtenu la majorité absolue, le choix d'un allié fut davantage inspiré par le contexte local que par la proximité due à l'union de leurs instances au sein de la Fédération. Ainsi, l'on vit le FDF préférer les socialistes aux libéraux à Auderghem et les listes à dominante libérale de Jacques Pivin à Koekelberg et de Jacques Vandenhautte à Woluwe-Saint-Pierre laisser le FDF dans l'opposition.

De leur côté, les socialistes, quand ils étaient maîtres du jeu – majoritaires ou incontournables –, ne cherchèrent pas à nouer des alliances « progressistes » avec un partenaire écologiste encore faiblement implanté sur le plan local.

Charles Picqué à Saint-Gilles et Guy Cudell (auquel succéda Jean Demannez en mai 1999) à Saint-Josse-Ten-Noode gèrent leur commune avec le PRL tandis que Philippe Moureaux, incontournable à Molenbeek-Saint-Jean, opta pour une majorité stable avec le PRL et le FDF plutôt que de prendre le risque d'une majorité étroite avec Écolo et le PSC.

Dans les huit communes où le jeu était ouvert, c'est-à-dire là où aucune liste n'avait conquis la majorité absolue ou n'était placée en position incontournable, on se trouvait à peu de choses près dans un jeu à information parfaite. Cela signifie que, à l'exception d'un accord avec l'extrême droite, toutes les autres combinaisons d'alliances étaient envisageables. Dans sept de ces communes, la liste qui avait obtenu le meilleur indice de pouvoir prit une place centrale dans la formation de la coalition et s'octroya le mayorat³⁵. Les coalitions alternatives subissaient en effet le handicap de devoir regrouper un trop grand nombre de partenaires. La seule exception fut celle de la ville de Bruxelles où les facteurs locaux furent déterminants (scénario du tout sauf x). La taille des coalitions mises sur pied en 1994 confirme que le souci de s'assurer une majorité stable l'a généralement emporté sur les réticences à partager les gains entre des partenaires plus nombreux que ce qu'exigeait l'accès à la majorité absolue. En effet, sur les dix communes où aucune liste n'a décroché la majorité absolue, il se formera quatre coalitions minimales gagnantes. Dans deux de celles-ci – Uccle et Anderlecht – la majorité était suffisamment large pour être stable. On ne relevait que deux cas de coalition minimale gagnante donnant une majorité étroite. Il s'agit des communes de Berchem-Sainte-Agathe et de Jette. On notera, en rapprochant leur cas de celui de Ganshoren, où le bourgmestre Richard Beauthier s'était contenté de sa courte majorité absolue, que ce sont les communes dirigées par un bourgmestre social-chrétien qui ne cherchèrent pas à se doter d'une majorité offrant toutes les garanties de stabilité. Dans les six autres communes, se forment des

³⁵ À Forest, où le PRL et le PS avaient ensemble le meilleur indice de pouvoir, ces deux partis se partagèrent le mayorat.

sur-majorités apportant la stabilité, voire des sur-majorités plus importantes que nécessaire pour cela.

Bourgmestres et coalitions installés à l'issue des élections de 1994 et de 2000

Commune	1994		2000	
	Bourgmestre	Coalition	Bourgmestre	Coalition
Anderlecht	Ch. D'Hoogh (LB)	LB (PS,SP) – PRL – FDF	J. Simonet (PRL-FDF)	PRL-FDF – Écolo – ANDERL
Auderghem	D. Gosuin (FDF)	FDF – PS	D. Gosuin (FDF)	FDF – PRL
Berchem-Ste-Agathe	J. Gooskens (LBG)	LBG (PSC, CVP, ind.) – FDF	J. Gooskens (LBG)	LBG (idem) – FDF – Écolo
Bruxelles	F.-X. de Donnea (PRL)	PRL – PS – FDF – Écolo – CVP-VLD	F. Thielemans	PS – Écolo – PSC-CVP – Agalev
Etterbeek	V. De Wolf (PRL)	PRL – PSC – PS	V. De Wolf (LB)	LB (PRL, FDF) – PS
Forest	M. De Galan (PS) C. De Permentier (PRL)	PRL – PS – FDF	C. De Permentier (PRL)	PRL-FDF – PSCVP – ind.
Ganshoren	R. Beauthier (LBRB) L. Barbay (LBRB)	LBRB (PSC, CVP, ind.)	M. Carthé (CARTHE)	PRL-FDF – CARTHE (PS, SP, VLD, ind.) – Écolo
Ixelles	Y. de Jonghe d'Ardoye (LB)	LB (PRL, FDF) – PS	W. Decourty (PS)	PS – Écolo – API-PSC
Jette	J.-L. Thys (LBJLT) H. Doyen (LBJLT)	LBJLT (PSC, ind.) – PS – IRLG (SP, CVP, ind.)	H. Doyen (LBJ)	LBJ (PSC, CVP, ind.) – PS-SP – Écolo
Koekelberg	J. Pivin (LB)	LB (PRL, VLD, PSC, CVP, ind.) – PS	Ph. Pivin (LB)	LB (PRL, VLD, PSC, CVP, ind.) – FDF
Molenbeek-St-Jean	Ph. Moureaux (LB)	LB (PS, SP) – PRL – FDF	Ph. Moureaux (LB)	LB (PS, SP, PSC, CVP, ind.) – Écolo
Saint-Gilles	Ch. Picqué (LB)	LB (PS, SP, ind.) – PRL	Ch. Picqué (LB)	LB (PS, SP, ind.) – PRL
Saint-Josse-Ten-Noode	G. Cudell (SJTIN) J. Demannez (SJTIN)	SJTIN (PS, PSC) – PRL – PLU (cartel flamand)	J. Demannez (LB)	LB (PS, PRL, SP)
Schaerbeek	F. Duriau (LB)	LB – FDF – Écolo – PS – PSC	B. Clerfayt (PRL-FDF)	PRL-FDF – Écolo – PS
Uccle	A. Deridder (LB)	LB (PRL, VLD) – FDF	C. Desmedt (FDF)	PRL – Écolo – PS – FDF
Watermael-Boitsfort	M. Payfa (FDF)	FDF – GM (PSC, ind.) – PRL	M. Payfa (LB)	LB (FDF, PRL) – Écolo
Woluwe-Saint-Lambert	Georges Désir (LB)	LB (FDF, PRL)	Georges Désir (LB)	LB (FDF, PRL)
Woluwe-Saint-Pierre	Jacques Vandenhoute (LB)	LB (PRL) – PSC – Woluwe (CVP, VU)	Jacques Vandenhoute (LB)	LB (PRL) – FDF

Deux facteurs vont influencer la formation des coalitions communales bruxelloises issues des élections du 8 octobre 2000.

Le premier est le resserrement des liens entre les deux grandes composantes de la Fédération, le PRL et le FDF. Des listes uniques furent cette fois déposées dans onze communes. D'autre part, dans les communes où le FDF et le PRL se sont présentés séparément et où l'un d'eux a recueilli la majorité absolue, celui-ci choisit, cette fois, de s'allier avec l'autre parti de la Fédération. À Auderghem, le FDF majoritaire de Didier Gosuin

ne s'associe plus au PS mais bien au PRL. À Woluwe-Saint-Pierre, la LB de Jacques Vandenhoute met un terme à son union avec le PSC pour intégrer le FDF dans sa majorité, lequel FDF entre également au collège de Koekelberg où le libéral Philippe Pivin dispose de la majorité absolue.

La constitution du bloc PRL-FDF changeait le rapport de forces entre les différentes formations politiques bruxelloises. On remarque en effet que la Fédération ou l'une de ses composantes conquiert six majorités absolues en sièges (contre cinq en 1994) et que l'union sur une même liste des partis qui la constituent lui permet d'enlever le meilleur indice de pouvoir dans sept des onze communes où une coalition s'avère nécessaire (contre quatre sur dix en 1994). Toutefois, cette situation a généré une réaction à gauche. Philippe Moureaux, le président des socialistes bruxellois, avait pris conscience de l'enjeu : « Quand j'ai perçu le risque avant les élections, j'ai commencé à dire : attention, je ne veux pas une ville dominée, je ne veux pas que la droite qui a la chance d'être unie profite de la désunion de la gauche. »³⁶ Le secrétaire fédéral d'Écolo, Jacques Bauduin, le rejoignait dans son appréhension : « Nous avons partagé une même crainte d'une domination PRL-FDF à Bruxelles. »³⁷

Le second facteur est la perception immédiate par Écolo et le PS de l'avantage qu'ils pouvaient tirer d'une alliance suite à leurs bons résultats électoraux (net succès pour le premier, léger progrès pour le second). Certains événements levèrent les obstacles qui pouvaient bloquer cette voie. Reprenons les faits. Le soir du 8 octobre, le chef de file socialiste à la ville de Bruxelles, Freddy Thielemans, constata, au vu des résultats, qu'il se trouvait en mesure de constituer une majorité de gauche et de ravir le mayorat à François-Xavier de Donnea. Une coalition regroupant le PS, Écolo, Agalev et les sociaux-chrétiens fut formée. Cela suscita la colère des libéraux qui dénoncèrent une trahison. La situation évoluait également à Anderlecht où une alliance se noua entre le PRL-FDF, Écolo et la liste flamande ANDERL faisant passer les socialistes dans l'opposition. Ceux-ci considérèrent que le PRL n'avait pas respecté un accord³⁸. Les libéraux avancèrent de leur côté que la coalition anderlechtoise était une réplique à l'alliance bruxelloise³⁹. Quoi qu'il en soit, la coalition anderlechtoise ouvrit la voie à des alliances de gauche dans d'autres communes, desserrant pour les socialistes le frein que pouvaient représenter des accords préalables⁴⁰. Ainsi, à Forest, alors que le soir des élections, il apparaissait que la majorité PRL-PS-FDF pouvait être reconduite avec Corinne De Permentier comme bourgmestre et qu'un accord était signé entre celle-ci et la socialiste Magda De Galan, la base socialiste rejetait ce scénario dans la nuit, au profit d'une alliance avec Écolo et la liste libérale dissidente IF. La liaison de ce revirement socialiste avec la situation anderlechtoise transparait dans les propos tenus par Philippe Moureaux au journal *Le Soir* du 8 décembre 2000 : « De fait, le 8 au soir, Eric Tomas m'a expliqué que nos inquiétudes étaient fondées. À ce moment-là, j'ai dit aux amis de Forest que, si

³⁶ *Le Soir*, 16 novembre 2000.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ Cf. les déclarations de Philippe Moureaux dans *Le Soir*, 8 décembre 2000.

³⁹ *Le Matin*, 11 octobre 2000.

⁴⁰ « En nous excluant à Anderlecht, les libéraux ont ouvert la brèche vers des alliances de centre-gauche » déclara Philippe Moureaux à *La Libre Belgique* le 16 novembre 2000.

on nous roulait à Anderlecht, je ne voyais pas pourquoi nous devrions être les seuls à respecter nos engagements ».

Le lundi 9 octobre 2000, en fin d'après-midi, les instances dirigeantes du PS et du PRL envisagèrent une pacification : les socialistes seraient intégrés dans le collège anderlechtois et le PRL-FDF ne serait pas exclu à Ixelles et à Molenbeek. Mais cette tentative se heurta au refus de Jacques Simonet. Philippe Moureaux considéra de ce fait qu'il avait les mains libres pour Molenbeek et il annonça une alliance avec Écolo le 10 octobre à midi ⁴¹. À Ixelles, la décision intervint le 12 octobre, Écolo ayant proposé aux socialistes le poste de bourgmestre auquel il pouvait prétendre.

On passa donc, dans plusieurs communes importantes, d'un jeu à information parfaite vers ce qui s'apparente davantage à un jeu à information imparfaite puisque intervint une dimension idéologique. Des coalitions rouges et vertes se sont ainsi mises en place à Evere et à Molenbeek-Saint-Jean où le PS était incontournable, mais aussi dans des communes où la Fédération avait emporté le meilleur indice de pouvoir. Ce fut le cas à Bruxelles et à Ixelles – avec l'appui des sociaux-chrétiens – et à Forest. Dans ces deux dernières communes, le rejet dans l'opposition de la liste qui avait obtenu le meilleur indice de pouvoir eut pour conséquence la constitution de majorités étroites et donc exposées, avec les conséquences que l'on sait à Forest.

Il est incontestable que les facteurs locaux jouèrent encore un rôle marquant dans plusieurs communes (Anderlecht, Etterbeek, Ganshoren, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode, Schaerbeek, Uccle). Par ailleurs, on reste dans un jeu à information parfaite à Jette, Berchem-Sainte-Agathe (communes où les sociaux-chrétiens détiennent le meilleur indice de pouvoir) et Watermael-Boitsfort.

Néanmoins, une dynamique de bipolarisation de la vie politique bruxelloise a incontestablement été enclenchée lors de la constitution des coalitions communales bruxelloises de 2000. En effet, si en 1994 on relevait une majorité de communes (11 sur 19) dans lesquelles le PRL ou le FDF (voire les deux) participaient à une majorité avec les socialistes, ce type de collaboration ne se retrouve plus que dans six communes en 2000. Il conviendra d'observer si cette tendance se confirme lors d'échéances ultérieures.

⁴¹ *Le Matin*, 11 octobre 2000 et *Le Soir*, 12 octobre 2000.

Derniers numéros du Courrier hebdomadaire parus

- 1742-1743 Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000. I. En Wallonie et à Bruxelles
Par Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter
- 1744 Politique de l'emploi et concertation sociale (1999-2002)
Par Étienne Arcq
- 1745 Index 2001
- 1746-1747 La politique de l'habitat dans la Région de Bruxelles-capitale
Par Pol Zimmer
- 1748 La Volksunie. Du déclin à la disparition (1993-2001)
Par Serge Govaert
- 1749-1750 L'ouverture du marché postal. Réglementation européenne et application en Belgique
Par Franklin Dehousse
- 1751-1752 La régionalisation des lois communale et provinciale et de la législation connexe
Par Jacques Brassinne de La Buisnière
- 1753-1754 Les résultats des élections communales du 8 octobre 2000. II. En Flandre
Par Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter
- 1755 L'accord sur le droit de grève
Par Paul Palsterman
- 1756 La reconnaissance et le financement de la laïcité (I)
Par Caroline Sägesser, Jean-François Husson
- 1757-1758 La Sabena : de l'alliance avec Swissair à la chute finale (1995-2001)
Par Michel Capron
- 1759 L'évolution récente des partis politiques
Par Xavier Mabilie
- 1760 La reconnaissance et le financement de la laïcité (II)
Par Jean-François Husson, Caroline Sägesser
- 1761 Le tissu industriel wallon : secteurs et actionnariat
Par Anne Vincent, Marcus Wunderle
- 1762-1763 Les dispositifs de sécurité avant et après le 11 septembre 2001
Par Thierry Coosemans
- 1764-1765 L'évaluation des politiques publiques. Six études de cas au niveau fédéral
Par Steve Jacob, Frédéric Varone
- 1766-1767 Le monde pénitentiaire : des propositions à la réalité
Par Jean Detienne
- 1768-1769 Bouddhismes en Belgique
Bernard De Backer